**FOIRE AUX QUESTIONS - RAPPORT DU SYSTÈME D’INFORMATION SUR LES PERSONNES ET LES FAMILLES SANS ABRI (SISA) – RAPPORT COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE D’ITINÉRANCE (RCMI)**

**Version 1 – septembre 2022**

1. **Puis-je utiliser ce rapport pour produire mon RCMI 2021-2022 (couvrant la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022)?**

Dans la Section 4 du RCMI, il y a deux options pour ce qui est des données :

1. Produire un rapport sur les données annuelles (du 1er avril 2021 au 31 mars 2022);

2. Produire un rapport sur les données mensuelles (mars 2022).

Pour savoir si ce rapport peut être utilisé, certains facteurs devront être pris en compte, comme: la qualité et l’exhaustivité des données, et la date de mise à jour vers la version 4.0.59.1 (ou supérieure).

* Comprendre la qualité des données :
  + La communauté utilise-t-elle le SISA depuis le 1er avril 2021, y compris pour les activités quotidiennes visant à garder les clients actifs, pour saisir les séjours en refuge et pour mettre à jour les dossiers d’antécédents de logement afin de déterminer quand un client est logé, en situation d’itinérance ou en transition?
  + Si la saisie des données a commencé après le 1er avril 2021, il se peut qu’elles ne soient pas complètes pour l’ensemble de l’année.
    - Par « complètes », on entend toute personne qui vit actuellement en situation d’itinérance dans la communauté, dans la mesure du possible dès maintenant (p. ex. en commençant par toutes les personnes qui sont entrées en contact avec le système de prise en charge des sans-abri d’une manière ou d’une autre).
* Quand la communauté a-t-elle fait la mise à jour vers la version 4.0.59.1 (ou supérieure)?
  + La mise à jour vers la version 4.0.59.1 comprenait les éléments clés de l’état du client et du statut du logement qui sont utilisés pour déterminer les points de données dans le RCMI. Si la mise à jour a eu lieu après le 1er avril 2021, les données risquent de ne pas être complètes pour l’ensemble de l’année (par exemple, si la mise à jour a eu lieu en juillet 2021, il peut y avoir des lacunes dans les données entre avril 2021 et juillet 2021).

Pour plus d’informations sur la manière d’évaluer l’exhaustivité des données dans le cadre de programme Vers un chez-soi, voir la Section 4 du [guide de référence du RCMI](https://plateformeapprentissageitinerance.ca/bibliotheque/ressources/rapport-communautaire-en-matiere-ditinerance-de-vers-un-chez-soi-outils-de/).

1. **Dois-je utiliser ce rapport pour mon RCMI 2021-2022?**

Étant donné que ce rapport a été publié à l’approche de l’échéance de 2021-2022, une communauté n’est pas tenue de l’utiliser pour son RCMI de cette année.

Il est reconnu que les communautés ont probablement besoin de temps pour analyser les résultats du RCMI qu’elles obtiennent en se servant de méthodologies préexistantes par rapport aux résultats obtenus en utilisant le rapport. S’il y a des différences, les communautés devront explorer les raisons qui les sous-tendent et élaborer une stratégie pour veiller à ce que les données présentées dans leurs carnets soient de grande qualité, ce qui prendra probablement aussi un certain temps.

Si une communauté choisit d’utiliser sa propre méthodologie pour générer des résultats du RCMI à partir du SISA, elle doit l’indiquer dans les cases de commentaires de la Section 4 pour les résultats.

1. **Comment puis-je obtenir de l’aide pour comparer les résultats entre ce rapport et d’autres méthodologies utilisées par ma communauté?**

Le rapport a été élaboré avec des règles précises qui produisent chaque résultat. Le [Guide du rapport SISA RCMI](https://plateformeapprentissageitinerance.ca/bibliotheque/ressources/rapport-communautaire-en-matiere-ditinerance-rapport-sisa/) présente de façon détaillée le mode de calcul de chaque point de données. Dès lors, pour faciliter le processus de comparaison des résultats générés à l’aide de différentes méthodologies, une requête SQL peut être fournie pour répertorier les clients par nom ou par numéro de client afin de mieux comprendre lesquels s’afficheront dans chaque résultat.

Par exemple, un client peut apparaître dans un rapport, mais pas dans l’autre. Cette requête SQL peut être fournie aux communautés en communiquant avec le Centre de soutien à la clientèle du SISA à [soutien@sisa.ca](mailto:soutien@sisa.ca).

1. **Comment puis-je savoir si ces données sont précises?**

L’objectif est que les communautés disposent d’un rapport qui génère des données représentant une image précise et complète de l’itinérance à l’échelle communautaire.

Pour ce rapport, tous les points de données sont calculés à partir des données saisies dans le SISA par les utilisateurs finaux. Cela inclut les informations vitales des clients (telles que l’âge, l’identité sexuelle, le statut d’Autochtone et le statut d’ancien combattant), ainsi que les expériences de l’itinérance dans les modules « Admission » et « Historique de logement ».

Au fur et à mesure que les pratiques de saisie des données s’améliorent, les communautés peuvent remarquer que les résultats obtenus dans leurs différents rapports, y compris le présent rapport, changent. Cela peut arriver. Grâce à de bonnes pratiques de saisie des données, la fiabilité des résultats augmente également, ce qui permet aux communautés d’avoir une plus grande confiance dans l’exactitude de leurs données.

1. **Puis-je identifier des personnes dans ce rapport?**

Le présent rapport s’agit d’une représentation globale de l’itinérance dans la communauté et affiche le montant total de chaque point de données. Pour l’instant, il n’est pas possible de déterminer les clients uniques directement dans le rapport. Il est à noter qu’une nouvelle version du rapport pourrait inclure cette fonctionnalité. Selon la question 3, les communautés peuvent utiliser SQL pour obtenir les numéros d’identificateurs uniques ou les noms des clients directement à partir de la base de données.

Notez que dans le « gestionnaire de rapports », une communauté peut télécharger le fichier RPT et modifier le rapport. Si la communauté dispose du savoir-faire nécessaire, elle pourrait créer une version du rapport qui énumère les clients qui figurent dans chaque point de données et la télécharger de nouveau en utilisant la fonction « Rapports personnalisés ».

1. **J’ai exécuté le rapport pour une journée (date de début et de fin d’aujourd’hui), puis j’ai comparé le nombre total des personnes en situation d’itinérance à ceux de la Liste des identificateurs uniques dans le module « Accès coordonné ». Pourquoi les chiffres sont-ils différents?**

Il y a deux raisons possibles qui pourraient expliquer ce phénomène.

1. La liste des identificateurs uniques comprend les clients dont l’historique de logement est inconnu. Dans le rapport, un client dont l’historique de logement est inconnu a des données manquantes qui ne permettent pas au SISA de savoir si le client est actuellement en situation d’itinérance. Cela signifie que ces clients ne peuvent pas être inclus dans le rapport.
   * Remarque : La Liste inclut les personnes dont le statut de logement est inconnu afin de s’assurer qu’elles ne sont pas exclues par erreur ou en raison d’une saisie incorrecte des données.
2. La Liste des identificateurs uniques ne comprend que les clients qui ont donné leur consentement à l’accès coordonné, tandis que le rapport comprend les clients ayant donné un consentement hérité et explicite (voir la remarque ci-dessous). Cela signifie qu’il peut y avoir des clients qui n’ont pas obtenu le consentement d’accès coordonné et qui ne figurent pas sur la Liste, mais qui figurent dans le rapport.
   * Remarque : Afin d’être aussi inclusif que possible, le rapport a été rédigé de manière à exclure les clients dont le consentement anonyme a été refusé. Tout client qui n’a pas donné son consentement ne figurera pas dans le rapport.
3. **Certains des points de données démographiques ne correspondent pas au total indiqué en haut de la page. Par exemple, mon chiffre global sur l’itinérance est de 95, mais si j’additionne les totaux de la section sur l’identité de genre, je n’obtiens que 92. Pourquoi?**

Comme pour de nombreux points de données dans le SISA, il est possible de refuser de répondre à la question ou de saisir une réponse inconnue. Si les chiffres sont différents, cela signifie qu’il y a des données inconnues dans ce point de données que le SISA ne possède pas.

1. **Quelle est l’incidence du statut de logement inconnu sur le rapport?**

Les statuts de logement inconnus auront une incidence sur les données et engendreront une sous-déclaration des résultats. En outre, la mauvaise qualité des données avant la période de déclaration entraînera une sous-déclaration pour le résultat 3 (retour à l’itinérance) et le résultat 5 (itinérance chronique), car le rapport est antérieur à la période de déclaration pour ces calculs.

Les statuts de logement inconnus indiquent que le SISA ne dispose pas des données nécessaires pour classer le logement d’une personne comme étant sans abri, logé ou en période de transition.

Exemples :

* Pour le résultat 1 (moins de personnes sont en situation d’itinérance), si les antécédents en matière de logement ou les dossiers d’admission sont manquants ou si les antécédents en matière de logement sont inconnus, la personne ne pourra pas être comptée comme en situation d’itinérance pendant la période de référence.
* Pour le résultat 2 (moins de personnes sont nouvellement identifiées), si les antécédents en matière de logement sont inconnus, le rapport ne pourra pas déterminer si ces personnes ont été nouvellement identifiées au cours de la période de référence.
* Pour le résultat 3 (moins de personnes se retrouvent en situation d’itinérance à partir d’un logement ou d’un logement de transition), si l’historique de logement est inconnu, le rapport ne pourra pas calculer la personne comme retournant en situation d’itinérance.
* En ce qui concerne le résultat 4 (moins d’Autochtones sont en situation d’itinérance), comme pour le résultat 1, si les antécédents en matière de logement (ou les dossiers d’admission) sont inconnus, la personne ne sera pas comptée comme sans-abri pendant la période de référence.
* Pour le résultat 5 (moins de personnes sont en situation d’itinérance chronique), si les expériences passées d’itinérance ne sont pas incluses, la personne peut être en situation d’itinérance chronique, mais le système ne dispose pas de suffisamment de données pour l’identifier comme telle.

1. **Le « logement de transition » est-il un type de logement qui relève de la catégorie « logé » ou « en situation d’itinérance » dans ce rapport?**

Aux fins du présent rapport, les antécédents de logement au sein d’un logement de transition sont considérés comme « logés » (c.-à-d. qu’une personne qui a été dans un logement de transition pendant toute la période de rapport n’apparaîtra pas comme « en situation d’itinérance »).

Ceci étant dit, les personnes qui sortent d’un logement de transition pour se retrouver sans domicile figureront dans le résultat « Retour à l’itinérance ».

1. **Ma communauté utilise la fonctionnalité des régions géographiques, comment puis-je tirer parti de ce rapport?**

Actuellement, le rapport calcule les données selon le groupe global sous lequel l’utilisateur est connecté. Il ne dispose pas d’une option permettant de filtrer davantage les données en fonction de la région géographique. La Direction des politiques en matière d’itinérance travaille actuellement à l’amélioration du SISA pour permettre à cette fonctionnalité de soutenir les communautés qui utilisent la fonction de région géographique.

Notez que si une communauté a l’expertise nécessaire, elle peut créer une version du rapport qui prend en compte les régions géographiques dans les résultats en téléchargeant les fichiers RPT et en modifiant le rapport localement pour inclure leurs régions géographiques uniques comme paramètre du rapport.

1. **Puis-je comparer ces données avec les données mensuelles de Prêt pour zéro Canada ou de l’Alliance canadienne pour mettre fin à l’itinérance (ACMFI)?**

En partenariat avec l’ACMFI, la Direction des politiques en matière d’itinérance travaille actuellement à l’élaboration d’un document de référence qui souligne les différences entre les rapports du SISA de Prêt pour zéro Canada et le rapport du SISA RCMI.

Si les communautés exécutent le rapport SISA RCMI pendant un mois, puis le comparent à leur rapport BfZ, elles peuvent constater un résultat similaire, mais non exact. Cela peut être dû à des différences dans la saisie des données ou à des raisons de définition du rapport.

Ce document de comparaison sera transmis aux responsables du SISA et affiché sur la Plateforme d’apprentissage sur l’itinérance lorsqu’il sera disponible.

1. **Est-ce que le rapport peut tout de même fonctionner si je possède une grande base de données?**

Oui, ce rapport a été optimisé pour fonctionner avec toutes les tailles de bases de données. Quelle que soit la taille de la base de données, ce rapport doit être exécuté directement à partir du « gestionnaire de rapports ».

Si votre communauté ne parvient pas à exécuter le rapport, veuillez en informer le Centre de soutien à la clientèle du SISA à l’adresse [soutien@sisa.ca](mailto:soutien@sisa.ca) pour aider à résoudre les problèmes.

1. **Dois-je mettre à jour mes spécifications techniques pour ce rapport?**

Si votre communauté utilise Microsoft SQL 2012, ce rapport ne fonctionnera pas. Au minimum, vous devrez effectuer une mise à jour vers Microsoft SQL 2016.

Veuillez noter que la Direction des politiques en matière d’itinérance est en train de mettre à jour le Guide d’installation du SISA pour refléter cette spécification technique minimale accrue.

1. **L’une des pages du rapport est vierge. Est-ce une erreur?**

Si cela se produit, reportez-vous aux totaux de la page 1. Si l’un des totaux est égal à zéro, la page correspondante contenant des détails démographiques supplémentaires sera vide, car il n’y a pas de données pour justifier la création de cette page. Ce n’est pas une erreur.

1. **Quelle assistance au dépannage est fournie pour ce rapport?**

Si vous avez des difficultés à exécuter le rapport ou à comprendre les données qu’il produit, consultez le Guide du rapport SISA RCMI ou communiquez par courriel avec le Centre de soutien à la clientèle du SISA à [soutien@sisa.ca](mailto:soutien@sisa.ca).

**Renseignements utiles**

Consultez le [site Web Vers un chez-soi](https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/index-fra.html), [le Guide sur l’accès coordonné](https://plateformeapprentissageitinerance.ca/bibliotheque/ressources/le-guide-sur-lacces-coordonne-de-vers-un-chez-soi/), [la boîte à outils du SISA](https://plateformeapprentissageitinerance.ca/bibliotheque/ressources/le-guide-de-mise-en-oeuvre-du-sisa/) et [la Plateforme d’apprentissage sur l’itinérance](https://plateformeapprentissageitinerance.ca/) pour plus d’informations sur Vers un chez-soi et les étapes de mise en œuvre de l’accès coordonné et du SISA.

Visitez la [page Web des notes sur la version du SISA](https://www.infrastructure.gc.ca/homelessness-sans-abri/hifis-sisa/release-notes-mises-a-jour-fra.html) pour obtenir de l’information sur les dernières améliorations et corrections apportées au SISA.

**Soutien sur le SISA et demeurer en contact**

Communiquez avec le Centre de soutien à la clientèle du SISA par courriel à [soutien@sisa.ca](mailto:soutien@sisa.ca) ou par téléphone au 1-866-324-2375 si vous avez des questions au sujet du SISA.

Pour recevoir l’Infolettre du SISA, veuillez envoyer une demande d’inscription par courriel à [info@sisa.ca](mailto:info@sisa.ca).